

Table des matières

1. Identification de l'exploitant
 2. Objet
 3. Acceptation des conditions
 4. Services proposés
 - 4.1 Paiement des redevances de stationnement
 - 4.2 Abonnements « riverain »
 - 4.3 Référence aux règlements
 5. Modalités d'accès
 6. Tarifs et modalités de paiement
 7. Contrôle et constatation
 8. Responsabilité
 9. Force majeure
 10. Protection des données à caractère personnel
 11. Propriété intellectuelle
 12. Disponibilité du service
 13. Modification des conditions
 14. Droit applicable et juridiction compétente
 15. Contact
-

1. Identification de l'exploitant

La plateforme « Citoyens » est exploitée par :

Régie Communale Autonome de Charleroi

Avenue de Waterloo 2/4

6000 Charleroi

Numéro d'entreprise : 0861.000.6345

Adresse électronique : parking@rca.charleroi.be

Téléphone : 071/200.920

La Régie Communale Autonome de Charleroi (ci-après « la RCA ») est chargée de la gestion du stationnement réglementé en voirie sur le territoire de la Ville de Charleroi.

2. Objet

Les présentes conditions définissent les modalités d'utilisation de la plateforme « Citoyens », permettant le paiement des redevances de stationnement et la gestion de certains droits liés au stationnement, notamment les abonnements.

3. Acceptation des conditions

L'utilisation de la plateforme implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

La RCA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. La version applicable est celle disponible en ligne au moment de l'utilisation.

4. Services proposés

4.1 Paiement des redevances de stationnement

La plateforme permet exclusivement le paiement de redevances de stationnement émises par la RCA.

Ces redevances sont établies lorsqu'un véhicule est constaté en stationnement en voirie sans être couvert par un titre de stationnement valable, tel qu'un ticket d'horodateur, un paiement par SMS ou via une application mobile.

La redevance est adressée au titulaire de l'immatriculation du véhicule concerné, tel que renseigné par la DIV.

Le paiement via la plateforme concerne uniquement ces redevances et ne constitue pas un moyen de paiement anticipatif du stationnement.

Le paiement anticipatif du stationnement s'effectue exclusivement via les horodateurs ou les applications et services SMS mis à disposition, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'article 7 du règlement communal relatif à la redevance de stationnement.

4.2 Abonnements

La plateforme permet la consultation et la gestion des abonnements.

Les conditions d'octroi, de validité et d'utilisation de ces abonnements sont définies par les règlements communaux en vigueur.

4.3 Référence aux règlements

Les modalités complètes relatives au stationnement, aux redevances et aux abonnements sont fixées par les règlements adoptés par les autorités compétentes.

Ces règlements sont consultables à l'adresse suivante :

<https://parkingmalin.be/fr>

5. Modalités d'accès

L'accès à la plateforme ne nécessite pas la création d'un compte utilisateur.

L'identification s'effectue au moyen du numéro de référence de la redevance ou de l'abonnement, ainsi que du numéro d'immatriculation du véhicule concerné.

L'utilisateur est responsable de l'exactitude des informations introduites.

6. Tarifs et modalités de paiement

Les montants des redevances sont fixés par les règlements communaux en vigueur.

Les moyens de paiement acceptés sont ceux proposés sur la plateforme au moment du paiement. Cette liste est non exhaustive et susceptible d'être modifiée ou complétée à tout moment.

Le paiement est réputé effectué dès validation de la transaction.

Sauf disposition contraire prévue par les règlements, les paiements effectués ne sont pas remboursables.

7. Contrôle et constatation

Le respect des règles de stationnement est contrôlé par des agents assermentés mandatés par la RCA.

En cas de non-respect des règles applicables, une redevance est émise conformément aux règlements en vigueur.

Toute contestation relative à une redevance doit être introduite selon les modalités prévues sur l'invitation à payer la redevance.

La procédure de traitement et de recouvrement des redevances est définie par ces règlements.

8. Responsabilité

La RCA met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme.

Toutefois, elle ne peut garantir l'absence d'interruption, de dysfonctionnement ou d'erreurs techniques.

La RCA ne pourra être tenue responsable notamment en cas :

- d'erreur d'encodage imputable à l'utilisateur ;
- de défaillance du réseau internet ou des systèmes de paiement ;
- d'utilisation frauduleuse des données d'accès.

La RCA est tenue à une obligation de moyens.

9. Force majeure

La RCA ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive :

- les catastrophes naturelles ;
- les incendies ;
- les grèves ou conflits sociaux ;
- les pannes généralisées d'électricité ou de réseaux de télécommunication ;
- les défaillances de systèmes informatiques externes ;
- les décisions ou interventions des autorités publiques ;

- tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté de la RCA.

En cas de survenance d'un tel événement, les obligations de la RCA sont suspendues pendant la durée de celui-ci, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

10. Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement général sur la protection des données.

Pour consulter notre politique vie privée <https://parkingmalin.be/fr/redevances>

Finalités du traitement

Les données sont traitées pour :

- la gestion des redevances de stationnement ;
- le suivi des paiements ;
- la gestion des abonnements ;
- le traitement des contestations ;
- le respect des obligations légales.

Base légale

Les traitements reposent sur :

- l'exécution d'une mission d'intérêt public confiée à la RCA ;
- le respect d'obligations légales ;
- le cas échéant, l'exécution d'une relation contractuelle.

Données traitées

Les données peuvent inclure :

- numéro d'immatriculation ;
- données d'identification ;
- coordonnées de contact ;
- données de paiement ;
- données liées au stationnement constaté.

Destinataires

Les données peuvent être transmises :

- aux services internes de la RCA ;
- à ses sous-traitants techniques ;
- aux autorités compétentes lorsque la loi l'exige.

Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies, en ce compris les obligations légales.

Droits

L'utilisateur dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition.

Toute demande peut être adressée à : parking@rca.charleroi.be

L'utilisateur peut introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données.

Une politique détaillée est disponible sur la plateforme.

11. Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments composant la plateforme est protégé par les droits de propriété intellectuelle.

Toute reproduction ou utilisation sans autorisation est interdite.

12. Disponibilité du service

La RCA se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès à la plateforme pour des raisons techniques ou de maintenance.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée.

13. Modification des conditions

La RCA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions.

14. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions sont régies par le droit belge.

Tout litige en relation avec l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution des présentes conditions relève de la compétence des Tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Hainaut, division Charleroi.



Termes et conditions

15. Contact

Adresse électronique : parking@rca.charleroi.be

Téléphone : 071/200.920
